

# DECLARATION CONJOINTE DE CHOIX DE NOM LORS DE LA DECLARATION DE NAISSANCE

(application de l'article 311-21 du Code Civil)

**Avertissement :** En application de l'article 441-7 du code pénal est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- 1 d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts
- 2 de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère
- 3 de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter atteinte au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

## Nous soussignés,

Prénom(s)..... Prénom(s).....

NOM du père\* ..... NOM de la mère\* .....

.....

né le..... née le.....

à..... à.....

domicile..... domicile.....

.....

## Attestons sur l'honneur que l'enfant :

Prénom(s).....

né(e)..... à .....

(ou) à naître

Est notre premier enfant commun et déclarons choisir pour lui le nom\* de famille suivant :

.....

*Si votre choix porte sur un double nom, les deux vocables seront séparés par un espace (XXXX YYYY).*

***le double nom devra toujours être inscrit de la sorte***

Nous sommes informés :

- Que ce nom sera inscrit dans l'acte de naissance de notre enfant si cette déclaration est remise à l'officier de l'état civil lors de la déclaration de naissance,
- Que ce nom sera également celui de nos autres enfants communs (article 311-21 du Code civil)

**\* Ecrire le nom en lettres capitales**

Fait à ..... le .....

**Signature du père**

**Signature de la mère**